

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 8 janvier 2014 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

01-01-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

02-01-2014 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme. Claudette Béland-Pleau
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 4^{er} décembre 2013, le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 9 décembre 2013, le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 décembre 2013 ainsi que le procès-verbal de la séance spéciale de budget tenue le 18 décembre 2013.

03-01-2014 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 8 JANVIER 2014.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 31 décembre 2013 au montant de 115,395.28\$ ainsi que des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 8 janvier 2014 au montant de 28,335.78\$.

04-01-2014 AUTORISATION DE PAYER LES FACTURES COURANTES / DETTES À LONG TERME ET INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que le Secrétaire-trésorier et le Maire soient autorisés à émettre des chèques sur réception des factures, ou quand nécessaire pour couvrir les dépenses courantes suivantes durant l'année 2014:

1. Dépôt à la Caisse Populaire et Banque Laurentienne, Banque Nationale des argents nécessaires aux paiements d'intérêts et capital sur les dettes à long terme et obligations.
2. Salaires des employé(e)s municipaux.
3. Carte Visa sur réception.
4. Factures de téléphone, Bell Mobilité et Rogers Wireless.
5. Factures d'Hydro-Québec.
6. Contributions de l'employeur.
7. C.S.S.T.
8. Déductions fédérales et provinciales.
9. Contribution au fond de pension des employés.

10. Contribution d'assurance collective des employés et élus.
11. Coût d'immatriculation des véhicules municipaux.
12. Remise d'emprunt temporaire.
13. Achat de timbres et d'enveloppes de poste recommandées.
14. Contrat d'entretien du dépotoir municipal.

05-01-2014 COMPENSATION DE KILOMÉTRAGE.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que les employé(e)s municipaux et élu(e)s utilisant leur auto pour fins de déplacement extérieurs des limites au bénéfice de la Municipalité soient rémunérés au taux de 0.45 cents du kilomètre.

06-01-2014 COMPENSATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS 2014.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que Mme Micheline Malette-Fortin soit compensée en raison de 35.00\$ par semaine pour l'utilisation de son automobile lors de déplacements pour courrier et voyages aux institutions financières et autres déplacements pour la Municipalité.

Que M. Doug Corrigan soit compensé en raison de 35.00\$ par semaine pour l'utilisation de son automobile lors de déplacements, en rapport avec les inspections locales et analyses d'eau.

Que M. Eric Rochon soit compensé en raison de 35.00\$ par semaine en compensation de l'utilisation de son automobile lors de déplacements locaux.

07-01-2014 SALAIRE DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX ANNÉE 2014.

Proposé par Mme Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité.

Que le salaire des employé(e)s municipaux de cette Municipalité soit majoré de 2.0% pour l'année 2014.

08-01-2014 COTISATION A.D.M.Q. DIRECTEUR GÉNÉRAL

Proposé par M. Gélineault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité autorise les frais de cotisation à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, ainsi que l'assurance pour M. Rochon Directeur général.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-001

PREMIER PROJET

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 198-2004:
PERMETTRE LA CLASSE
D'USAGE C 3 DES GROUPES
COMMERCES ET SERVICES
DANS LA ZONE CM-12.**

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de permettre les usages du sous-groupe C 3 du Groupe Commerces et Services dans la zone CM-12;

ATTENDU QUE selon l'article 123 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le présent règlement comporte des provisions susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST EN CONSÉQUENCE

Proposé par M. Neil Gervais et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le premier projet de règlement numéro 2014-001, modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 et il est statué et ordonné de ce qui suit :

- | | |
|------------------|---|
| Article 1 | Préambule
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante. |
| Article 2 | Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de permettre la classe d'usage C-3 des Groupes Commerces et Services dans la zone CM-12. |
| Article 3 | Tout nouveau commerce d'atelier de débosselage, de réparation de machinerie agricole et ou de machinerie lourde devra être implanté à au moins cent (100) mètres de toute résidence. |
| Article 4 | Modification de la Grille des Spécifications :
a) La page 84 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur la ligne correspondant à l'usage du sous-groupe (C 3) sous la zone CM-12. |
| Article 5 | Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. |

Adopté à Mansfield ce 8^{ième} jour de janvier 2014.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.

**10-01-2014 AVIS DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION
REGLEMENT 2014-001**

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que M. Eric Rochon Directeur Général, organise ,dans les plus brefs délais selon la loi, une assemblée publique de consultation du premier projet de règlement 2014-001.

11-01-2014 PROJET MAISON BRYSON

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité réponde favorablement à l'offre avancé par la MRC de Pontiac d'avancer une somme minimale de 30,000.00\$ pour le projet de rénovation de la Maison Bryson.

12-01-2014 CONGRÈS ADMQ 2014

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Eric Rochon, Directeur Général, d'assister au congrès annuel de l'association des Directeurs municipaux du Québec qui se déroulera à Québec les 11,12 et 13 juin 2014.

Les frais d'inscription, de séjour et de déplacements à être payés par la Municipalité et une compensation de 400.00\$ à M. Rochon tel que défini dans la politique de cette Municipalité

13-01-2014 CONTRÔLE ANTI-MOUSTIQUES

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité avise la municipalité du Village de Fort-Coulonge de son intérêt à poursuivre le dossier sur le traitement des insectes piqueurs dans les plus brefs délais.

Que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract demande le partenariat à la municipalité du Village de Fort-Coulonge pour pouvoir continuer le projet pré-mentionné.

14-01-2014 DÉLÉGATION DE POUVOIR MRC PONTIAC

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu unanimement

Que cette municipalité accorde une délégation de pouvoir à la MRC Pontiac, représenté par son d. g. M. Rémi Bertrand afin de présenter une demande d'autorisation pour installer trois (3) bornes sèches sur son territoire. Ces installations sont rendues nécessaires afin de répondre aux exigences du schéma de risques auxquelles la municipalité doit se conformer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 3, 8, 11 et 12.

ET J'AI SIGNÉ CE 8 JANVIER 2014.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

15-01-2014 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:25heures.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.